

able des listes électorales, et conséquemment à une expression légitime des sentiments du peuple.

Les honorables messieurs de la gauche ont expliqué comment les listes électorales étaient faites dans les comtés du Nouveau-Brunswick, et un de leurs plus forts arguments a été que ces listes étaient affichées dans chaque paroisse, afin que les gens pussent les lire et voir si leurs noms y étaient ou non. Si vous examinez les dispositions de ce bill, vous verrez qu'on a pris tout le soin possible pour que toute la publicité nécessaire soit donnée à la préparation des listes électorales, de sorte qu'il n'y aura pas un seul homme dans un arrondissement de votation qui ne verra pas si ses droits ont été reconnus ou non. Toutes ces précautions seront prises afin que les listes électorales soient faites de manière à sauvegarder les droits de tous les citoyens.

Les honorables messieurs de la gauche se sont prononcés en faveur de la position prise par mon honorable ami de Northumberland (M. Mitchel). Il doit être fier de voir qu'il a une suite aussi nombreuse parmi les membres de ce parti de la Chambre. Ils veulent une grande extension du suffrage, et cependant qu'a dit l'honorable député de Huron ? Que ce bill n'était que le prélude d'un suffrage plus étendu. Si j'étais en faveur d'un suffrage plus étendu, et que je compris que, pour le moment, il ne serait pas possible d'obtenir un vote affirmatif sur cette proposition, et qu'il y eût ici une proposition qui, si elle était adoptée, ouvrirait la voie, suivant mon opinion, à ce suffrage plus étendu dont je voudrais l'établissement, ce ne serait certainement pas une raison pour me porter à combattre le bill; ce serait plutôt une raison pour m'engager à faire tous mes efforts pour assurer son adoption, et par là à amener un peu plus près de sa fin l'établissement du suffrage plus étendu en faveur duquel je serais.

On dit qu'il y a beaucoup de mécontentement dans les provinces maritimes. Lorsque les honorables messieurs de la gauche ont quelque chose à gagner, il faut toujours qu'ils reviennent à ce dada du mécontentement. Lorsque l'honorable député d'Ontario-Ouest (M. Edgar) a voulu faire échouer cette loi, il a fait la menace que, si elle était adoptée, Ontario ne resterait pas loyal très longtemps; de même, lorsque l'honorable député de Huron (sir Richard Cartwright) veut enclouer ce canon qu'il croit être dirigé contre ses collègues de la gauche, il monte immédiatement le dada du mécontentement, du grand mécontentement qui règne dans les provinces maritimes depuis la confédération, malheureusement, à sa grande douleur, car n'a-t-il pas pris part à l'établissement de cette Confédération ? Et tous les pères ne se préoccupent-ils pas du bien-être de leurs enfants ?

L'honorable monsieur est affligé, mais pas assez affligé pour ne pas venir parler de ce mécontentement, selon son expression, et lui donner plus d'importance qu'il n'en a réellement, et exposer ici, dans les conseils de la nation et devant l'univers cette chose qui se cache dans les provinces maritimes mêmes, et n'est pas du tout un sentiment permanent. Vers l'époque de l'établissement de la Confédération il s'est formé deux camps ennemis, l'un pour, et l'autre contre la Confédération, et un combat long et ardent a été livré au sujet de cette question. L'honorable député de Saint-Jean appuiera mon assertion si je dis que la lutte fut si vive qu'il était presque impossible que ceux qui prenaient un grand intérêt à la question pussent être convaincus, ou reconnaître qu'ils avaient tort; et les adversaires de la Confédération de cette époque sont les adversaires de la Confédération d'aujourd'hui, et ils le resteront, un grand nombre d'entre eux, jusqu'à ce qu'un pouvoir supérieur les ait fait disparaître. Mais dire que dans les provinces maritimes la Confédération a produit un effet désastreux, qu'un grand mécontentement y a été créé, qu'il y a quelque sentiment considérable qui se fait jour dans ce mécontentement relatif à la Confédération, c'est dire ce qui n'est pas conforme aux faits; et cela ressort de cette puissante raison

M. FOSTER

qu'il n'y a pas dans les provinces maritimes un seul homme qui ait brigué, ou soit disposé à briguer les suffrages dans une division électorale avec le drapeau du démembrement de l'union dans la main, à préconiser la séparation de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard ou du Nouveau-Brunswick d'avec l'union. La meilleure preuve que l'on puisse donner de cela, après celle que je viens de mentionner, c'est ce qui a eu lieu cette année à la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse. Les honorables messieurs qui connaissent la chose savent ce que je veux dire, et je n'ai pas besoin d'en dire plus long ici. J'ai dit ces choses à cause des remarques qui ont été faites par des représentants du Nouveau-Brunswick, et particulièrement par l'honorable député de Huron-Sud (sir Richard Cartwright), qui a essayé de démontrer qu'une grande partie de la population du Nouveau-Brunswick se trouverait privée du droit de suffrage par ce bill.

Si je croyais que le tiers ou le quart des électeurs du Nouveau-Brunswick se trouverait privé du droit de suffrage, j'hésiterais beaucoup à appuyer cette mesure. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, et en conséquence cela n'a aucun poids à mes yeux. Je crois, au contraire, que l'électorat se trouvera augmenté, qu'il y aura dans la province un plus grand nombre d'hommes qui deviendront citoyens et prendront part à l'élection des membres de ce parlement en vertu de ce bill, lorsqu'il sera en vigueur, qu'en vertu du suffrage actuel. L'honorable monsieur a dit que le premier ministre aurait dû être à son siège pour entendre cette étonnante information qu'a donnée l'honorable député de Queen, N.-B. (M. King). Je suppose que l'honorable député de Huron-Sud (sir Richard Cartwright) n'était pas à son siège, lui non plus, car s'il y eût été, en une certaine occasion, il aurait entendu le député de Queen donner ici, il y a un jour ou deux, presque les mêmes informations qu'il nous a données ce soir, et je ne doute pas que les honorables représentants du Nouveau-Brunswick et d'autres à qui ce bill répugne ne les aient apprises par cœur, et méditées longuement.

Le comité lève sa séance et rapporte progrès.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Le très honorable monsieur a-t-il reçu de nouveaux renseignements au sujet de l'expédition du Nord-Ouest, et plus particulièrement au sujet du steamer *Northcote* ?

Sir JOHN A. MACDONALD: Non; nous n'avons pas reçu de nouveaux renseignements. On suppose que le steamer est dans le bas de la rivière s'avancant très probablement vers Prince-Albert.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose l'ajournement. La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 2 heures a.m., mercredi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 13 mai 1885.

L'ORATEUR prend le fauteuil à une heure et demie.

PRIÈRES.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

M. WHITE (Cardwell): Je propose:

Que le septième rapport du comité mixte des impressions du parlement soit adopté.

Ce rapport recommande l'impression de certains documents, et demande un crédit de \$20,000 pour la continuation des impressions, comme c'est voté chaque année vers cette